

Déterminez, en quelques étapes simples, si votre régime privé d'assurance offre le remboursement de SportVis^{MC}, Cingal^{MD}, Monovisc^{MD} et Orthovisc^{MD}

Comment vérifier la couverture dont vous bénéficiez

Voici un guide étape par étape qui vous aidera à déterminer votre couverture et à soumettre une demande de remboursement.

1^{re} ÉTAPE

Vérifiez si votre régime d'assurance rembourse Sportvis^{MC}, Cingal^{MD}, Monovisc^{MD} ou Orthovisc^{MD}. Assurez-vous de consulter les sections suivantes :

- Régime d'assurance-maladie complémentaire
- Prestations supplémentaires
- Fournitures et services médicaux
- Médicaments d'ordonnance

Il est fortement suggéré de téléphoner à votre compagnie d'assurance afin de vous renseigner sur la procédure de remboursement.

Conseil :

Dans votre livret d'assurance, portez attention aux termes qui pourraient indiquer que SportVis^{MC}, Cingal^{MD}, Monovisc^{MD} ou Orthovisc^{MD} est couvert par votre régime d'assurance-médicaments. Voici quelques exemples :

– Viscosuppléments, viscosupplémentation, injection de liquide synovial, remplacement du liquide synovial, injection intra-articulaire ou injection d'acide hyaluronique.

2^e ÉTAPE

Évaluez l'étendue de votre couverture attentivement :

- a) Consultez votre livret d'assurance afin de savoir si votre couverture est liée à une limite annuelle ou à vie sur le montant ou le nombre d'injections remboursé.
- b) Certains régimes indiquent que Sportvis^{MC}, Cingal^{MD}, Monovisc^{MD} ou Orthovisc^{MD} doit être prescrit par un médecin puis délivré par un pharmacien, alors que pour d'autres, l'ordonnance doit être rédigée par un spécialiste tel un chirurgien orthopédiste.

Comment soumettre une demande de remboursement

Si votre demande n'a pas été transmise de façon électronique en pharmacie et que vous avez déjà payé pour Sportvis^{MC}, Cingal^{MD}, Monovisc^{MD} ou Orthovisc^{MD}, ou si votre médecin vous a remis une facture après votre injection, suivez ces étapes simples :

1^{re} ÉTAPE

Prenez soin de joindre la facture au formulaire de remboursement approprié lorsque vous envoyez la demande à votre compagnie d'assurance.

2^e ÉTAPE

Assurez-vous de remplir toutes les sections du formulaire de remboursement afin de limiter les retards de traitement.

3^e ÉTAPE

En plus du nom du produit (Sportvis^{MC}, Cingal^{MD}, Monovisc^{MD} ou Orthovisc^{MD}) sur le formulaire de remboursement, assurez-vous d'inscrire certains mots clés tels que « viscosupplément » ou « injection de liquide synovial » ainsi que le numéro d'identification du produit (NIP) approprié.

Vous trouverez au verso un guide de remboursement qui résume les compagnies d'assurance les plus courantes avec les NIP à inscrire dans votre demande.

Que faire si votre compagnie d'assurance ne rembourse pas le coût du traitement qui vous a été prescrit?

1. Communiquez avec le service des prestations de votre compagnie d'assurance afin de vérifier que la viscosupplémentation ou le remplacement du liquide synovial ne sont pas remboursés (ayez en main votre numéro de police, le nom de votre employeur et le numéro d'identification de Sportvis^{MC}, Cingal^{MD}, de Monovisc^{MD} ou d'Orthovisc^{MD}). Demandez pourquoi c'est le cas.
2. Informez le gestionnaire des ressources humaines de la compagnie qui vous emploie de la réponse de votre compagnie d'assurance, et indiquez-lui que votre médecin vous a prescrit Sportvis^{MC}, Cingal^{MD}, Monovisc^{MD} ou Orthovisc^{MD}. Demandez-lui de communiquer avec la compagnie d'assurance.
3. Déterminez si la décision de ne pas rembourser cette forme de traitement est celle de la compagnie d'assurance, ou si ce type de traitement est spécifiquement exclu du régime qui vous est offert par votre employeur.
4. Si un employeur offre à ses employés un régime d'assurance qui ne couvre pas Sportvis^{MC}, Cingal^{MD}, Monovisc^{MD} ou Orthovisc^{MD}, il a l'option de faire une exception pour ces médicaments dans ce cas particulier. Demandez à votre employeur à ce que Sportvis^{MC}, Cingal^{MD}, Monovisc^{MD} ou Orthovisc^{MD} vous soit remboursé.
5. Si c'est la décision de la compagnie d'assurance de ne pas rembourser Sportvis^{MC}, Cingal^{MD}, Monovisc^{MD} ou Orthovisc^{MD}, vous pouvez demander à votre médecin de rédiger une lettre d'appel à la compagnie d'assurance en indiquant les raisons pour lesquelles vous en avez besoin. Si l'appel est rejeté, vous pouvez communiquer avec le protecteur du citoyen de la compagnie d'assurance pour déposer une plainte et demander à ce que la décision soit infirmée.

NOUVEAUTÉ

LIGNE D'ASSISTANCE

Vérifiez votre couverture d'assurance



Le service d'assistance téléphonique en matière de couverture d'assurance vous permet de savoir facilement si votre assurance couvre les produits suivants. SportVis^{MC}, Cingal^{MD}, Monovisc^{MD} ou Orthovisc^{MD} en contactant votre assureur avec vous.

DÉTERMINEZ FACILEMENT VOTRE COUVERTURE D'ASSURANCE.

1

Composez le **1-855-491-5754** afin de parler avec un conseiller en assurance.

2

Le conseiller en assurance organisera une conférence téléphonique à trois entre vous, votre compagnie d'assurance et lui-même afin de discuter de votre couverture d'assurance relative à SportVis^{MC}, Cingal^{MD}, Monovisc^{MD} ou Orthovisc^{MD}.

Guide de remboursement pour SportVis^{MC}, Cingal^{MD}, Monovisc^{MD} et Orthovisc^{MD}

Compagnie d'assurance (évaluation des réclamations)*	Numéro d'identification du produit (NIP) à inscrire dans votre demande			
	SportVis ^{MC}	Cingal ^{MD}	Monovisc ^{MD}	Orthovisc ^{MD}
Croix Bleue de l'Alberta	999050	00900005	00999332	00999460
Assomption Vie	96599942	-	-	-
Beneva	-	900005	970484	970492
Canada Vie	96599942 QC : 00901132	92099815	96599984	00174625, 96599997 ou 00990012
SécurIndemnité Inc.	96599942	92099815	96599984	908615
Desjardins Assurances (ESC)	96599942, 00901132	00900005	96599984 00970484 (Qc)	00174625 96599997
Empire Vie	-	Aucun paiement électronique. Payez la facture, puis envoyez une demande de remboursement. Inscrivez « viscosupplément », « Cingal », « Monovisc », ou « Orthovisc » sur la facture et spécifiez l'endroit traité.		
Assurance vie Équitable du Canada	-	92099815	96599984	00174625 96599997
La Great-West, compagnie d'assurance-vie (TELUS)	-	92099815	96599984	00174625 96599997
Green Shield Canada	-	Aucun paiement électronique. Payez la facture, puis envoyez une demande de remboursement. Inscrivez « viscosupplément », « Cingal », « Monovisc », ou « Orthovisc » sur la facture et spécifiez l'endroit traité.		
Industrielle Alliance (ESC)	-	92099815	96599984	00174625 ou 96599997
La Capitale (maintenant Beneva Assurance)	96599942	-	-	-
Managed Health Care Services Inc. (MHCSI) Regular	-	92099815	96599984	96599997
Croix Bleue du Manitoba	-	Aucun paiement électronique. Payez la facture, puis envoyez une demande de remboursement. Inscrivez « viscosupplément », « Cingal », « Monovisc », ou « Orthovisc » sur la facture et spécifiez l'endroit traité.		
Financière Manuvie (ESC)	-	-	-	-
Croix Bleue Medavie	96599942	92099815	00999442	96599997
NexGenRx	-	92099815	96599984	00174625, 96599997 ou 00990012
OTIP RAO	-	92099815	-	-
Croix Bleue du Pacifique	-	Aucun paiement électronique. Payez la facture, puis envoyez une demande de remboursement. Inscrivez « viscosupplément », « Cingal », « Monovisc », ou « Orthovisc » sur la facture et spécifiez l'endroit traité.		
Croix Bleue de la Saskatchewan	-	Aucun paiement électronique. Payez la facture, puis envoyez une demande de remboursement. Inscrivez « viscosupplément », « Cingal », « Monovisc », ou « Orthovisc » sur la facture et spécifiez l'endroit traité.		
SSQ Groupe financier	-	00900005	96599984 00970484 (Qc)	96599997, 00990012, 00970492 (Qc) ou 00174625 (Qc)
Financière Sun Life (TELUS)	999050	92099815	96599984 ou 00000999332	00174625, 96599997, 00990012 ou 00000999460

* Votre compagnie d'assurance ne figure pas sur cette liste? SportVis^{MC}, Cingal^{MD}, Monovisc^{MD} et Orthovisc^{MD} pourraient tout de même être couverts. Veuillez appeler votre compagnie d'assurance.

SportVis^{MC} vise à soulager la douleur et restaurer la fonction dans le cas d'une :

- entorse aiguë de la cheville de degré I ou II;
- épicondylalgie latérale chronique (> 3 mois).

Cingal^{MD} est indiqué dans le traitement de la douleur causée par l'arthrose du genou chez les patients n'ayant pas adéquatement répondu à un traitement non pharmacologique conservateur et à de simples analgésiques (par ex., acétaminophène). Cingal^{MD} comprend un stéroïde auxiliaire qui fournit un soulagement supplémentaire à court terme de la douleur.

Monovisc^{MD} est indiqué pour le traitement de la douleur causée par l'arthrose du genou chez les patients qui n'ont pas répondu adéquatement au traitement conservateur non pharmacologique et aux analgésiques simples, ex. l'acétaminophène.

Orthovisc^{MD} est indiqué comme traitement symptomatique dans l'ostéoarthrite du genou.

SportVis^{MC}, Cingal^{MD}, Monovisc^{MD} et Orthovisc^{MD} peuvent ne pas convenir à tout le monde. Si vous avez des questions relativement à ces produits ou pour obtenir de plus amples renseignements sur les lésions des tissus mous ou la douleur causée par l'arthrose du genou, consultez votre médecin. Pour obtenir plus de renseignements sur les contre-indications, les précautions, les effets indésirables, la posologie et les modalités d'administration, veuillez communiquer avec notre Service d'information médicale, par téléphone au 1-888-550-6060 ou par courriel à medinfo@pendopharm.com.

SportVis^{MC} est une marque de commerce de MDT Int'l SA., utilisée sous licence par Pharmascience inc.

Cingal^{MD}, Monovisc^{MD} et Orthovisc^{MD} sont des marques déposées d'Anika Therapeutics Inc., utilisées sous licence par Pharmascience inc.

PENDOPHARM, une division de Pharmascience inc.

Les renseignements sur les produits s'appliquent au Canada. Les renseignements sur les produits figurant dans le présent document ne sont pas approuvés aux États-Unis.

Distribué par :



A20230101F

LA FAMILLE DES PRODUITS
ORTHOBIOLOGIQUES
DIGNES DE CONFIANCE
CONTINUE DE CROÎTRE

